Image not found or type unknown

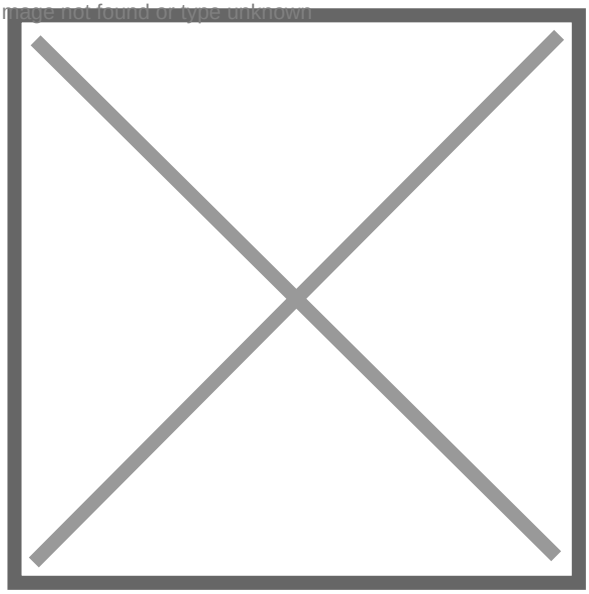

!!!! svp !!!!!démission aupres préfet sans sous couvert

Par **boubikim**, le **17/12/2008** à **07:33**

Bonjour, je travail dans une sous-prefecture, en tant que ast (agent service technique) dans la résidence du sous-préfet, c'est donc lui mon supérieur direct en plus de ses autres fonctions. J'ai déposé ma démission le 5 septembre. comme le stipule le décret n°85-986 du 16 septembre 1985, je n'aurai de réponse avant le 5 janvier. et oui ils leur faut déjà 4mois juste pour donner une réponse. Mes supérieurs directs étant sous-prefet, femme de sous-prefet avec un poste à la DRH, etc...., ne souhaitant pas me laisser partir pour des raisons personnelles, m'ont malrenseigné. J'ai envo yé ma lettre au Préfet mais sans le "sous couvert" du sous-prefet, cependant avec son accord oral suite a de nombreux entretiens. il en était informé, et j' ai conservé les mails le prouvant. Malgré un sous couvert retardé, (le prefet lui à renvoyé ma lettre pour qu'il y appose sa signature, qu'il a pris soin de laisser trainer jusqu'a un nouvel entretien de ma part pous savoir ou ca en était), la date de la réponse définitive en est-elle différée?
Merci par avance pour votre réponse et le temsp que vous voudrez bien y accorder.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés